

**TYPOLOGIE ET ASPECTS ORGANISATIONNELS  
DES TONTINES DANS LE CONTEXTE  
D'UNE ÉCONOMIE SOCIALE INFORMELLE À KINSHASA**

**Par :**

**Augustin EPENDA, M.L.**

**Programme conjoint de Doctorat (Ph.D.)  
en développement régional de l'Université du Québec à Rimouski  
et de l'Université du Québec à Chicoutimi**

**Collection  
Travaux et études en développement régional**

**Groupe de recherche et d'intervention régionales  
Université du Québec à Chicoutimi  
Septembre 2002**

Coordination à l'édition : Suzanne Tremblay  
Édition finale : Esther Cloutier

© Université du Québec à Chicoutimi

Dépôt légal - 3<sup>e</sup> trimestre 2002  
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN : 2-920730-83-5

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	5
HISTOIRE DE L'ÉMERGENCE DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE ET DU MOUVEMENT TONTINIER À KINSHASA.....	7
DÉFINITIONS DE QUELQUES RÈGLES DE BASE DANS L'ORGANISATION DE LA TONTINE À KINSHASA.....	9
TYPLOGIE ET FONCTIONNEMENT DES TONTINES À KINSHASA.....	12
Les tontines à but lucratif.....	12
Les tontines à but non lucratif.....	16
LES AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DES TONTINES À KINSHASA.....	20
Les avantages des tontines à Kinshasa.....	20
Les inconvénients des tontines à Kinshasa.....	20
CONCLUSION.....	23
BIBLIOGRAPHIE.....	25
TABLEAU 1 Exemple d'un prêt en \$ US à la banque Lambert à 50 % d'intérêt.....	13
TABLEAU 2 Exemple d'une carte de membre.....	15



## INTRODUCTION

**D**ans les pays en développement en général, et en Afrique centrale en particulier, l'économie informelle fait vivre plusieurs familles comparativement à l'économie formelle. À tel point que, quand on arrive dans la plupart de grandes agglomérations du tiers-monde, on a l'impression que le formel est devenu informel et inversement. En effet, l'économie publique est paralysée, laissant à l'imagination populaire un champ d'action élargi. C'est donc grâce à l'imagination populaire que naissent des organisations comme les organismes non gouvernementaux (ONG), les mutuelles d'entraide et diverses associations civiques. Chacune de ces créations sociales prend la relève d'une institution étatique en panne.

Le cas le plus éloquent de la déroute du secteur public est celui du système de crédit bancaire quasi inexistant et dont les tontines ont pris la relève. En fait, les tontines jouent aujourd'hui un rôle de premier plan en Afrique dans les domaines économique et socioculturel. Elles sont en quelque sorte un tremplin pour mener un projet en commun. Par le biais de la tontine, un individu peut épargner des fonds soit pour un investissement à court ou à moyen terme, soit pour un événement prévu ou pour parer à l'imprévisible, de manière collective ou individuelle, et ce dans un contexte d'extrême pauvreté matérielle. Socialement, l'importance des tontines n'est plus à démontrer puisqu'il s'agit là d'un rassemblement de personnes pour des échanges d'idées, une sorte de club de rencontres pour le partage des joies familiales, un groupe de soutien pour les moments difficiles et un réseau d'influence sociale.

C'est pour cela qu'on pense que les tontines permettent avant tout la solidarité collective, ce qui évite aux gens de s'exclure socialement parce que là-dedans, on recherche également la renommée et la stabilité sociale. En outre, il convient de souligner que, parmi les innombrables groupements qui fleurissent dans les villes et dans les villages africains, le mouvement tontinier permet aux citoyens qui ont un pouvoir d'achat dérisoire d'avoir une sorte de caisse de prévoyance à laquelle les gens adhèrent en prévision de difficultés qui peuvent survenir, par exemple au plan familial. En effet, le besoin de sécurité face aux différents risques sociaux a rendu nécessaire le recours aux tontines, celles-ci devenant de puissants moyens de couverture

sociale. C'est donc le rôle important que les tontines jouent qui légitime cet article qui se veut une synthèse.

Dans cette présentation, nous n'avons pas l'ambition de couvrir toute la problématique de l'économie informelle et du mouvement tontinier en Afrique, mais par cet exercice, nous voulons plutôt partir des expériences vécues en qualité de consultant auprès des associations et des ONG de développement à Kinshasa, la capitale de la République démocratique du Congo (ex-Zaire), pour faire connaître aux lecteurs qui s'intéressent à l'économie sociale le fonctionnement d'un aspect de ce secteur dans le contexte d'un pays du tiers-monde en pleine difficulté politique et économique. L'objectif est de savoir dans quel contexte évoluent les tontines à Kinshasa (plus ou moins six millions d'habitants en 2000), quelle est leur typologie et comment elles fonctionnent.

Pour répondre à tous les volets de la question, le travail sera subdivisé en quatre parties :

- le contexte d'émergence du mouvement tontinier à Kinshasa ; ici, il s'agira de retracer l'historique des tontines à partir de grands événements socio-économiques saillants qui ont eu lieu au Zaïre depuis quelques décennies ;
- les règles de base au sein des tontines, c'est-à-dire les éléments communs dans l'organisation de ce genre d'association ;
- la typologie et l'organisation des tontines à Kinshasa ; autrement dit, nous donnerons : les formes et les caractéristiques de tontines à Kinshasa ;
- les avantages et inconvénients des tontines.

Le but de ce travail de synthèse n'est pas de décrire seulement le fonctionnement des tontines de Kinshasa, mais d'étudier aussi les philosophies inédites de différentes formes de ces petites organisations. Mais comme le mouvement tontinier fait partie de ce qu'on appelle là-bas la « solidarité économique », il conviendra, avant d'aborder le vif du sujet, de faire un petit détour dans l'histoire pour voir dans quel contexte il y a eu émergence de l'économie informelle et du mouvement tontinier en République démocratique du Congo en général (ci-après nommée R.D. du Congo) et à Kinshasa en particulier.

## HISTOIRE DE L'ÉMERGENCE DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE ET DU MOUVEMENT TONTINIER À KINSHASA

En R.D. du Congo, le mouvement tontinier ne date pas d'aujourd'hui parce que dans la tradition ancestrale, il existait des pratiques similaires aux tontines que De Saint Moulin (1990) appelle la forme primitive de la coopérative d'épargne et de la tontine<sup>1</sup>.

Dans l'histoire de la R.D. du Congo (l'ex-Zaïre), notons qu'un tournant décisif a eu lieu en juin 1960 avec l'accession du pays à l'indépendance. C'est à partir de cette date qu'un grand nombre d'associations traditionnelles, longtemps prohibées par le pouvoir colonisateur (1885-1960), ont surgi avec force pour apporter du soutien politique, moral et/ou financier à l'un de leurs membres afin que ce dernier postule à un poste laissé vacant à la suite du départ précipité des administrateurs coloniaux. Mais ces associations d'appui n'ont pas eu une longue vie avant que l'ancien président Mobutu (1965-1997) les interdise totalement en 1967, sous prétexte qu'elles avaient une allure tribale et, par conséquent, qu'elles devenaient à coup sûr un danger public. À cette époque, on les considérait comme des associations antirévolutionnaires. Pour les remplacer, il avait créé — à la place — un parti politique unique au sein duquel il y avait des cellules, des sections et des secteurs d'entraide qui fonctionnaient presque comme les Kolkhozes soviétiques. En fait, tout le monde était obligatoirement membre de *jure*, c'est-à-dire de droit, dès la naissance. Mais comme tout système dictatorial, il n'a pas tenu debout longtemps parce que déjà au début des années quatre-vingt, il y a eu comme un repli généralisé du système politique, un effondrement de l'économie et une déréglementation du circuit bancaire et financier officiel au Zaïre.

Devant une telle situation, dos au mur, le gouvernement de l'époque avait consenti et signé des accords avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international en 1988 pour mettre en application des programmes d'ajustement structurel (PAS). Il y eut alors une vague de privatisation des entreprises monopolistiques publiques, suivie de licenciements massifs dans la fonction publique, alors le plus gros employeur entre 1989 et 1992. À la suite de la précarité de la situation due aux conséquences sociales néfastes des PAS, les accords furent suspendus avant l'évaluation de la première phase, ce qui amplifia le dysfonctionnement des organes étatiques, l'aggravation du chômage et la carence des services publics en matière de santé, de transport, d'éducation, etc. Cet état des choses engendra des mécontentements de tout genre dont le pillage des biens et des infrastructures de productions par la population en 1991 et

1992. Le tissu économique était totalement détruit. La crise était tellement profonde que tout le système de contrôle et de propagande s'écroula. Si l'on ajoute à cela la perte vertigineuse du pouvoir d'achat, dopée par l'hyper-inflation (estimée à plus ou moins 30 % par semaine en 1996)<sup>2</sup>, on trouve la raison pour laquelle le recours à des services non officiels, à des guérisseurs, à des petites affaires au noir est devenu aujourd'hui un mode de vie en R.D. du Congo. Les exemples qui viennent corroborer cet état des choses sont légion. Citons l'inexistence des cantines, dans les quelques entreprises privées, qui motive la multiplication de gargotes et d'étals de plats cuisinés ; l'essor des petits commerçants ambulants qui fractionnent ainsi les produits (sucre, riz, manioc, arachide, poisson ou de cigarette en unité) ou faisant l'avance mensuelle ou hebdomadaire à une clientèle qui, par son statut, ne pourrait pas obtenir de prêt à la consommation d'une banque ou d'un établissement spécialisé, etc.

Toute cette petite production marchande de biens et de services correspond parfaitement à cette vaste catégorie d'activités que certains, comme Mbaya et Servet (1990), qualifient d'activités informelles, spontanées ou instables grâce auxquelles la plupart d'anciens fonctionnaires de l'État et les personnes appartenant à la tranche d'âge comprise entre quinze et cinquante ans sont massivement impliquées. Le but est de se trouver des petits moyens financiers pour joindre les deux bouts. Malgré les normes légales en vigueur, pour les gens, c'est la survie qui importe avant tout<sup>3</sup>. C'est comme ça que le rôle toujours croissant que jouent les divers circuits de l'économie informelle à Kinshasa est devenu extrêmement important et évident.

Selon De Herdt et Stefaan (1996), « par rapport à l'économie communautaire qui regroupe des associations socioculturelles d'entraide mutuelle, l'économie informelle est une économie de survie ». On la qualifie ainsi parce qu'elle est souterraine ou parce qu'elle n'est pas fiscalisée. D'après eux, l'économie informelle n'est rien d'autre que de la débrouillardise qui fait vivre une population dont le pouvoir d'achat est en baisse continue<sup>4</sup>. Cette définition correspond bien à ce que nous connaissons de l'économie informelle à Kinshasa, du fait d'avoir travaillé et vécu dans ce milieu. En effet, pour créer son salon de coiffure ou de beauté au bord de la rue, pour démarrer un petit commerce (boutique ou *ligablo*) de jardinage ou de maraîchage à Kinshasa, on ne se fait pas automatiquement enregistrer au niveau de l'administration. Chacun fait ce que bon lui semble, l'essentiel est de joindre les deux bouts. Les gens disent : « on se débrouille, on taille la pierre ».



Ce phénomène est si populaire que, dans les grandes villes du pays, comme à Kinshasa (plus ou moins six millions d'habitants) et même en campagne, on trouve rarement des personnes ayant des activités répertoriées par les services fiscaux ou possédant un numéro d'enregistrement au ministère de l'Économie. D'ailleurs, pour contourner la fiscalisation des activités de survie, les individus, surtout les femmes, montent des associations et des groupements bénévoles ou lucratifs qu'ils qualifient de développement communautaire à but non lucratif pour se dérober de l'assiette fiscale, tout en se prenant en charge et en s'entraïdant mutuellement devant la crise multiforme qui secoue le pays tout entier.

L'une des formes que prennent lesdites associations est la tontine. Selon Lelart (1989), ces tontines sont une forme d'épargne informelle<sup>5</sup> et souvent les gens en font partie pour plusieurs raisons, notamment pour se constituer un fonds important dans le but de réaliser un projet qui nécessite une épargne qu'on ne peut pas réaliser autrement sans faire partie de telles associations. D'ailleurs, il suffit de bien observer la composition des associations rotatives pour se rendre compte que ce motif, y compris les liens de proximité et d'autres formes de polarisation des relations, influencent beaucoup la typologie des tontines à Kinshasa. Même les études sociales qui ont été menées par quelques anthropologues comme Caldwell et Bibeau sur le flux intergénérationnels de richesses et sur le système des soins de santé ont respectivement montré que les raisons susmentionnées influencent non seulement la typologie des tontines, mais également leur mode de fonctionnement, c'est-à-dire les règles qui sont à la base de ces organisations communautaires informelles.

Ceci dit, il importe de passer en revue les règles en question avant de parler de la typologie et du fonctionnement proprement dit.

#### **DÉFINITIONS DE QUELQUES RÈGLES DE BASE DANS L'ORGANISATION DE LA TONTINE À KINSHASA**

Avant de faire allusion à la typologie des tontines, soulignons que les tontines de Kinshasa fonctionnent grosso modo comme des associations d'épargne rotatives dont l'organisation, en tant que groupe de personnes, ne repose sur aucun contrat. Nzisabira (1991) abonde dans le même sens lorsqu'il dit qu'à la différence des coopératives qui sont connues au moins de l'administration et qui fonctionnent déjà sur une base contractuelle écrite, les tontines sont quasi

informelles<sup>6</sup>, elles n'ont pas de siège social et les contrats entre les membres sont rarement écrits. Ces associations n'ont pas de statut juridique mais sont tolérées par les pouvoirs publics parce qu'elles sont le seul moyen d'épargne dont les citoyens disposent. Il faudra aussi noter que les tontines ne relèvent pas du droit positif à Kinshasa ; en cas de conflit, tout se règle à l'amiable entre les protagonistes, sinon on se réfère au droit coutumier, basé sur la jurisprudence, les mœurs, les us et coutumes locales.

En règle générale, les tontines ne recourent pas au financement extérieur, qu'il soit public ou privé. À ce titre, elles sont autonomes vis-à-vis des pouvoirs publics et des autres bailleurs de fonds. Au sein des tontines, la règle d'or est que tous les membres sont égaux en droit et en obligation ; la finalité n'est pas de faire tout simplement du profit capitaliste, mais plutôt de promouvoir l'entraide entre les personnes qui ont des liens sociaux privilégiés.

C'est dans ce sens que Desroche (1990) définit la tontine comme un mode d'épargne collectif où la notion de groupe est déterminante dans la collecte et la distribution des fonds ; le groupe tontinier se présente comme un médiateur entre des agents ayant alternativement une capacité et un besoin de financement<sup>7</sup>.

Notons aussi que ces associations se multiplient aussi bien dans les banlieues que dans les zones urbaines de Kinshasa où elles portent un nom selon le dialecte local. À part cela, les tontines à Kinshasa sont tout particulièrement importantes parmi les femmes vendeuses dans les marchés et parmi les fonctionnaires (en poste ou licenciés). Elles apparaissent également dans le secteur agricole où les gens se réunissent pour exécuter des travaux champêtres lourds ou des travaux d'intérêt communautaire (drainage des eaux, hygiène publique, adduction d'eau, etc.), tandis que, dans les périphéries de Kinshasa et au niveau des villages environnants, les groupes tontiniers sont mixtes, constitués presque exclusivement d'adultes. Par conséquent, les mineurs (qui ont moins de dix-huit ans) en sont exclus.

Voici quelques éléments communs à ces associations : elles fonctionnent selon un mode classique de versement de sommes fixes à des intervalles réguliers que les membres retirent à tour de rôle lors de ces versements ; la participation de chacun des membres est assurée par la pression des autres membres dont les liens peuvent être multiples : habitants d'un même quartier, sexe ou âge, relations familiales ou appartenance au même groupe ethnique ; chaque groupe possède également un chef ou un organisateur reconnu de tous. En ce qui concerne la

participation en termes de *membership*, il n'existe pas de taille « idéale », celle-ci varie selon la tâche et le caractère de ses membres ou des chefs de groupe, mais également selon le sexe ou encore l'âge. Souvent, on trouve un nombre de personnes correspondant au nombre de tours d'encaissement de la cotisation par personne. Dans la terminologie des tontines, un encaissement correspond à une ristourne selon que celle-ci est hebdomadaire ou qu'elle se fait à la quinzaine, au mois, etc.

De même, la durée d'une tontine quelle qu'elle soit est variable. La tontine est constituée pour un cycle renouvelable par tacite reconduction. Cela veut dire qu'une tontine peut avoir une durée de vie illimitée si les membres le décident ou elle peut s'arrêter après un tour complet pour telle ou telle raison.

En ce qui concerne la garantie du bon fonctionnement, certaines tontines tentent de se prémunir contre les risques sociaux tels que le décès, la maladie ou les changements de domicile et elles prennent alors des précautions dès la constitution de la tontine. Par exemple, on exige de chaque membre un dépôt obligatoire, une caution, un aval, une adresse fixe, etc. On le fait parce que, parfois, un cycle trop long peut engendrer la lassitude des membres, conduisant à des démissions ou à des oublis de paiement. Quant aux réunions, elles ne sont organisées que dans certains types de tontines, comme nous l'expliquerons dans la section suivante.

Au sujet du financement des tontines, seuls les apports des membres permettent de les financer. À notre connaissance, les tontines de Kinshasa ne bénéficient pas d'un bonus extérieur. Lorsqu'une tontine doit faire face à certains frais supplémentaires pouvant intervenir lors du cycle, la trésorière puise dans la caisse de secours, essentiellement alimentée par les amendes ci-dessus évoquées, soit par un versement initial qui n'est pas redistribué par la suite, soit par un versement au cours du cycle qui est demandé aux participants en cas de besoin.

À propos de la fin de la tontine, il sied de noter que, pour marquer la fin de la tontine, une grande fête est généralement organisée, hormis celles qui ont également lieu tout au long de la vie de la tontine. La fin d'une tontine est en même temps le début d'une suivante et les participants profitent de cette occasion pour mettre au point les conditions dans lesquelles ils vont maintenir en vie l'association dont les finalités premières restent un rassemblement d'amis pour des échanges d'idées, un réseau d'influence sociale, un lieu de partage des joies familiales, un groupe de soutien pour les moments difficiles.

## TYOLOGIE ET FONCTIONNEMENT DES TONTINES À KINSHASA

Outre tous les principes directeurs évoqués précédemment, il est important de noter qu'il existe quelques différences dans le fonctionnement pratique entre les tontines à but lucratif et celles à but non lucratif. Ces différences résident fondamentalement dans le fait que, dans la première catégorie, on a des tontines qui sont des initiatives de personnes seules, c'est-à-dire un individu crée la tontine et la gère, sans rendre compte aux membres ; tandis que dans la deuxième catégorie, la tontine peut relever de l'initiative individuelle ou d'un groupe. Mais la gestion est toujours confiée à certains membres élus. Ces derniers doivent rendre compte au groupe, qui a d'ailleurs le droit de veto sur toutes les décisions qui concernent la marche et la survie de la tontine.

Mais même alors, il existe encore des petites nuances à faire entre les variantes d'une même catégorie. Ce sont ces petites diversités que nous allons détailler ci-dessous.

### **Les tontines à but lucratif**

Parmi elles, on trouve deux variantes : la banque Lambert et la tontine à la carte qui sont organisées comme suit.

#### *La banque Lambert*

Bien souvent, quelques institutions prennent les noms de leurs fondateurs, comme c'est le cas des caisses populaires Desjardins au Québec. En ce qui concerne la banque Lambert, il s'agit du nom d'un colon belge qui a vécu au Congo pendant l'époque coloniale. Selon les anciens (aînés ou sages), il fut un individu généreux qui avait imaginé une formule spéciale et informelle d'emprunt non bancaire. En fait, à cette époque, Lambert prêtait de l'argent aux personnes qui étaient dans le besoin. Surtout à des personnes démunies qui faisaient face à des événements fortuits tels que le deuil, la maladie, la visite d'un être cher, le mariage, etc. Pour bénéficier du prêt, on devrait accepter de payer un certain intérêt sur le prêt et on devrait donner un bien de valeur en garantie (machine à coudre, étoffe, pointe d'ivoire, bijoux, etc.) récupérable le jour du remboursement. En cas d'insolvabilité, le bien donné en garantie devenait propriété de Lambert ; il pouvait alors le vendre pour récupérer son prêt ou s'en servir.

Actuellement, cette tradition se perpétue par quelques personnes connues dans les quartiers populeux de Kinshasa et dans les grandes agglomérations du Congo, notamment les trafiquants et les petits commerçants. Ces personnes octroient à ceux ou celles qui sont dans le besoin des prêts monétaires, mais à un taux d'intérêt très élevé, fixé selon les liens de proximité entre les deux agents en transaction. Les seuls critères importants dans cette affaire sont la confiance et la reconnaissance entre le créancier et le débiteur. Cette banque virtuelle fonctionne comme suit : un individu détenteur des fonds prête à une ou plusieurs personnes qui ont un besoin de liquidité à condition que celles-ci déposent un objet de valeur comme garantie et s'engagent verbalement devant un témoin à rembourser le dû avec un intérêt qui varie entre 25 % et 50 % dans un laps de temps bien négocié au préalable. C'est avec ces intérêts que le patron de la banque Lambert (Papa Lambert) va prêter au second et ainsi de suite. Le tableau 1 montre un exemple de ce principe.

Si on ne rembourse pas dans le délai imparti, le bailleur de fonds a *de facto* le droit de saisir d'autres biens en plus de celui qu'il détient déjà en garantie, jusqu'à ce qu'il reçoive un remboursement intégral ou, s'il le désire, il peut s'accaparer des biens saisis ou, le cas échéant, le vendre pour récupérer son argent.

L'avantage de ce type de tontine est qu'elle sert de caisse de secours de dernier moment en cas d'événement imprévu. Mais le désavantage est si grand qu'il y a souvent des personnes qui empruntent presque l'équivalent de leur salaire mensuel. De ce fait, elles sont contraintes de rester dans ce système pour survivre. C'est une sorte de labyrinthe pour les gens à faible pouvoir d'achat.

**Tableau 1**  
**Exemple d'un prêt en \$ US à la banque Lambert à 50 % d'intérêt**

Situation initiale	En cas d'insolvabilité le mois précédent			
Prêt	1 <sup>er</sup> Mois	2 <sup>e</sup> Mois	3 <sup>e</sup> Mois	Mois suivants
Base	200 \$	300 \$	450 \$	P
Intérêt	$200 \times 0.5 = 100$ \$	150 \$	225 \$	_ P
<b>Total à payer</b>	300 \$	450 \$	$675 \$ = P$	<b>3 P/2</b>

Expliquons le tableau 1 : prenons un individu qui touche un salaire mensuel de 62 500 francs congolais, donc 250 \$ US au taux de change fluctuant de l'an 2000. Pour une raison quelconque, il se propose de recourir à la banque Lambert. Il emprunte alors 50 000 francs congolais (200 \$). Un mois après la date de l'emprunt, il doit absolument rembourser 300 \$, dont la base (200 \$) et les intérêts de 50 %, donc 100 \$. Comme on peut le constater, ce montant est supérieur à son traitement mensuel. Sachant qu'il doit en même temps répondre aux besoins essentiels de la famille, il se peut qu'il n'arrive pas à rembourser la banque Lambert. Il peut prendre un arrangement avec le débiteur pour que, le mois suivant, les 300 \$ dus deviennent la base sur laquelle on appliquera le taux d'intérêt faramineux de 50 %. Donc à la suite de son insolvabilité, le mois à venir, sa dette sera de 300 \$ plus 150 \$ d'intérêt, au total 450 \$. S'il ne paie toujours pas, le même principe s'applique indéfiniment, et l'individu peut se retrouver au bout d'une année avec une dette qu'il ne pourra plus payer. Il se verra dans l'obligation de recourir à la solidarité familiale ou de s'endetter ici et là pour payer sa première dette et subvenir à ses besoins fondamentaux. Dans le cas où il choisit de s'endetter de nouveau, le risque de se plonger dans le cercle vicieux de l'emprunt Lambert s'accroît indéfiniment.

Dans le tableau 1, la lettre P symbolise le montant qu'on doit à la banque Lambert pour un mois impayé ; si l'on ne s'en acquitte toujours pas, on ajoute à chaque mois impayé un intérêt équivalent à la moitié de la somme due, donc une somme égale à  $\frac{1}{2}P$ . Mathématiquement parlant, au bout de compte, si l'on prend une somme égale à P, on doit à Papa Lambert un remboursement égal à  $P + \frac{1}{2}P$ , ce qui donne un montant trois fois celui qu'on a emprunté, divisé par deux, d'où la formule  $\frac{3P}{2}$  qu'on voit dans le coin inférieur droit du tableau.

#### *La tontine à la carte*

Dans la plupart des cas, on tient ou on trouve ce type de tontine dans les dépanneurs, qu'on appelle là-bas des boutiques (*ligablo*). Souvent, c'est un propriétaire d'un *ligablo* qui initie ce genre de tontine. Elle fonctionne comme suit : le propriétaire et initiateur imprime des cartes, ces cartes ont l'air d'un carnet de caisse sur une page de papier résistant (voir le tableau 2).

**Tableau 2**  
**Exemple d'une carte de membre**

<i>Ligablo</i> .....			
<b>Nom du membre</b> .....			
<b>Adresse</b> .....			
<b>Mise quotidienne en FC</b> ..... <b>ou en \$US</b> .....			
<b>Semaine 1</b>	<b>Semaine 2</b>	<b>Semaine 3</b>	<b>Semaine 4</b>
Lu .....	Lu .....	Lu .....	Lu .....
Ma .....	Ma .....	Ma .....	Ma .....
Me .....	Me .....	Me .....	Me .....
Je .....	Je .....	Je .....	Je .....
Ve .....	Ve .....	Ve .....	Ve .....
Sa .....	Sa .....	Sa .....	Sa .....
Di .....	Di .....	Di .....	Di .....
<b>Total à retirer</b> ..... <b>Date de retrait</b> .....			

L'initiateur se dote aussi d'un cahier d'enregistrement ; chaque page de ce cahier fait office de fiche individuelle sur laquelle il notera toutes les transactions et les coordonnées de chacun des membres qui adhéreront volontairement à la tontine. Il fait alors la publicité, parfois de bouche à oreille. Ensuite, les adhérents se font enregistrer et obtiennent une carte en fixant un montant à déposer quotidiennement, chacun selon ses moyens. Soulignons que le cahier qui contient les fiches d'enregistrement personnalisées est tenu avec soin par l'initiateur de la tontine. Chaque jour, l'adhérent va faire son dépôt, selon le montant fixé et l'initiateur de la tontine marque le montant à côté du jour de la semaine (les différentes colonnes). Pour éviter les duperies, à chaque dépôt, l'initiateur paraphe à côté du montant du jour où il inscrit la transaction dans le cahier d'enregistrement. En outre, l'adhérent ne doit pas perdre ni falsifier la carte, car c'est la preuve du dépôt. Mais en cas de perte définitive de la carte, on va se référer au cahier d'enregistrement. Le membre peut se payer une autre carte et continuer les transactions et, le cas échéant, récupérer son épargne grâce aux pièces d'identité. En réalité, il est rare que l'initiateur de la tontine à la carte exige une pièce d'identité à celui qui a perdu sa carte de membre. En fait, en général, l'initiateur et les membres se connaissent mutuellement, ils habitent souvent le même quartier. Donc, même si la fiche ou le cahier d'enregistrement sert pour l'identification des membres, il n'en reste pas moins que c'est un document comptable par excellence, tenu uniquement par l'initiateur, et seule son écriture y figure.

Au bout de quatre semaine ou à n'importe quel moment, on peut retirer son argent (la totalité qu'on a jusque là déposé). Au moment du retrait, on laisse une mise au propriétaire de la tontine pour couvrir les frais d'impression et le risque de l'épargne (c'est comme les frais bancaires) ; alors, on déchire la carte. Si on veut renouveler l'opération, on paie une nouvelle carte, et ainsi de suite. La tontine à la carte peut durer aussi longtemps qu'il y a des membres.

L'avantage de ce type de tontine est que l'épargnant peut prendre à crédit quelques produits dans la boutique. Par contre, le désavantage de la tontine à la carte tient au fait que l'épargnant en sort doublement perdant sans le savoir. Car le « papa ou la maman carte » profite des différents dépôts pour acheter des marchandises et faire un peu du profit. Tandis que l'épargnant subit les effets de l'inflation puis paie l'équivalent d'une mise à l'initiateur sans bénéficier d'un quelconque service de sa part.

### **Les tontines à but non lucratif**

Celles-ci ne s'adonnent pas aux activités génératrices des bénéfices monétaires ni à la vente des services aux tierces personnes, mais il s'agit de mutuelles à ristourne. Dans cette catégorie, on trouve Les tontines socioprofessionnelles « *Moziki* » et les tontines géographiques « *Likelemba* » qui fonctionnent selon les modalités décrites ci-après<sup>8</sup>.

#### *Les tontines socioprofessionnelles « Moziki »*

C'est un genre des tontines très sélectives qui sont bien organisées sous forme de mutualité des amis ou des personnes qui se connaissent. Dans bien des cas, après la constitution du groupe, le *membership* est souvent de douze personnes et moins, car chaque membre doit bénéficier de la ristourne (encaissement) une fois dans l'année. Normalement, on n'accepte pas d'entrées, sauf en cas de nécessité ou si le nombre d'adhérents est insuffisant pour réunir de gros montants ou encore s'il est inférieur au nombre d'unités temporelles fixées pour la ristourne (par exemple, s'il y a dix membres et que la ristourne est mensuelle, il faudra admettre encore au plus deux personnes pour avoir un cycle annuel au complet).

Ces organisations mobilisent des fonds importants et des ressources humaines afin de réaliser des projets ciblés par les membres, et chacun doit en bénéficier à tour de rôle. Avec le principe



qu'une personne vaut une mise, « une tête », et que le processus est renouvelable. Dans la pratique, et lorsqu'il s'agit des *Moziki* en argent, les adhérents ont parfois l'obligation d'indiquer l'usage qu'ils vont faire de l'argent qu'ils vont recueillir en exposant leur projet aux autres membres. Ils doivent aussi parfois accepter que l'emploi des fonds collectés soit surveillé par un membre de l'association désigné pour la circonstance. Quand il s'agit de *Moziki* de travail communautaire, chez les cultivateurs, dans les banlieues de Kinshasa et au niveau des villages, il s'agit de groupements dont le but est d'exécuter des travaux communautaires lourds (défrichage des champs, caniveaux, hygiène publique, construction des maisons, etc.) qu'un individu isolé ne peut réaliser rapidement.

Pour fonctionner, ces tontines recourent à une structure organisationnelle simple dans ce sens que chaque association élue nomme deux personnes. La première assume bénévolement le rôle de « papa ou maman *Moziki* ». Cette personne s'occupe de la sécurité du patrimoine financier ou matériel du groupe, de la coordination des réunions et des prises de parole lors des rencontres et, le cas échéant, le règlement des conflits qui peuvent surgir dans le groupe. La deuxième personne joue le rôle de conseillère et trésorière ; souvent il s'agit d'une femme dont le dynamisme, le sens de la responsabilité et la neutralité sont approuvées par les autres. Elle fait la quête des fonds auprès des membres à une date fixe puis se débrouille pour convertir en devises, le plus tôt possible, le fonds reçu pour garder le pouvoir d'achat. De plus, elle s'occupe des visites à domicile, informe les autres membres sur le calendrier de la ristourne, le nom du prochain bénéficiaire, à quoi va servir le montant réuni, etc. Lorsqu'il y a un peu d'administration, elle tient les procès-verbaux des rencontres, cas rares car les gens ne veulent pas s'encombrer de paperasse. C'est aussi elle qui propose aux autres membres les modalités d'entraide en cas d'événements fortuits comme l'hospitalisation, le deuil, la maternité, le baptême, etc.

Quant aux réunions, elles ont lieu à chaque tour de la ristourne. Elles peuvent se faire chez le président, mais s'effectuent le plus souvent chez l'un ou l'autre des membres, et cela à tour de rôle. Le membre qui reçoit prépare des tables, chacun amène à boire et à manger pour partager avec les autres, tout se passe dans une ambiance festive. C'est au cours de ces réunions que sont prises les décisions, le plus souvent par consensus. La réunion est en général l'occasion de passer un agréable moment, permettant d'échanger des informations, de parler de ses affaires, de ses projets et de ses soucis. Parfois, les réunions sont aussi l'occasion de résoudre concrètement les problèmes internes de la tontine. C'est pour cela que la présence à ces

réunions est obligatoire, le respect mutuel et la ponctualité sont de mise. Dans le cas contraire, une sanction (amende) peut être imposée : blâme, en argent comptant ou exclusion du groupe. Les paiements d'amendes approvisionnent la caisse commune grâce à laquelle on agrmente les réunions. En soi, la présence aux réunions est un devoir moral et le non-respect de celui-ci peut entraîner une perte de confiance auprès du groupe. De même, la discipline est de règle lors des réunions en ce qui concerne, par exemple, la prise de parole, le respect des personnes plus âgées, l'écoute réciproque, la réalisation des promesses et des engagements pris publiquement. Si cette discipline n'est pas respectée, le modérateur a le pouvoir de rappeler à l'ordre.

L'avantage des *Moziki* est qu'ils ont un rôle financier important. C'est là une technique éprouvée de mobilisation de l'épargne dans une société où le système bancaire est paralysé. En fait, la participation à ces tontines implique l'obligation de verser périodiquement une cotisation, une sorte d'épargne forcée. Soulignons ici que les cotisations sont attribuées aux membres selon un ordre préétabli. Toutefois, elles peuvent être attribuées au membre qui en a le plus besoin et il existe la possibilité d'échanger un tour.

Exemple de *Moziki* : on trouve à Kinshasa des *Moziki* regroupant des enseignants, des cadres, des femmes ou des mamans commerçantes ; ils peuvent regrouper des anciens combattants, des fonctionnaires, des maraîchers, des artisans, des pêcheurs, d'anciens élèves de telle école, telle université, etc. Il y a même des *Moziki* constitués par les membres de la diaspora ; dans ce cas précis, les fonds sont alors versés à la banque ; s'ils atteignent une somme importante, on les donne au chef coutumier pour des travaux d'aménagement et de développement du village natal de ceux qui ont contribué. Ce genre de *Moziki* est concurrentiel entre les citadins et cela profite aux villages d'origine.

#### *Les tontines géographiques « Likelemba »*

Par rapport aux *Moziki*, les *Likelemba* ne sont pas des tontines sélectives, elles admettent les membres en fonction des liens de proximité spatiale ou selon un découpage territorial. Du point de vue organisationnel, elles sont moins structurées, elles manipulent des petits fonds car le projet est individuel. Ici, le fonctionnement ne repose pas forcément sur la connaissance mutuelle des membres. Car, au début d'un cycle de ristourne, on peut en faire partie, même en tant qu'inconnu, à condition qu'on soit parrainé par un ancien du groupe. Néanmoins, au cours du processus, il n'y a pas d'entrée sauf s'il y a défection.

Quant à l'organisation matérielle, dans les *Likelemba*, une personne peut détenir plus d'une mise, il n'y a pas de réunion, sauf à la fin d'un cycle où les membres se réunissent pour fêter leur réussite — s'il y en a. Comparativement aux *Moziki*, c'est une seule personne qui assume toutes les fonctions. Donc, le responsable d'un *Likelemba* collecte les fonds, il fixe, après concertation individuelle, un calendrier de la ristourne et le montant d'une mise. C'est auprès de lui que le bénéficiaire de la ristourne va empocher. À la fin du cycle, le responsable, qui est souvent une personne âgée, propriétaire d'une maison d'habitation, bien connu dans l'entourage (ce qui garantit qu'il ne fuira pas avec les cotisations), va évaluer le déroulement du processus en vue d'informer les membres sur deux points : premièrement, sur les bons ou les mauvais membres avec qui on peut composer ou qu'on peut exclure de l'organisation ; deuxièmement, sur les modalités de la fin du cycle de leur *Likelemba*. C'est alors que l'ancienne structure se dissout automatiquement et une recombinaison des volontaires crée un autre *Likelemba* avec un calendrier inverse par rapport à celui qu'ils viennent de suivre. Cette inversion du calendrier est une pratique qui a été instaurée pour que les membres subissent équitablement les effets de l'inflation monétaire.

Soulignons ici un fait courant à Kinshasa : dans la plupart des *Likelemba* on trouve des femmes mariées. Assez souvent, elles font partie de ce type d'organisation informelle sans l'approbation de leurs époux. Comme la majorité des femmes congolaises ne sont pas des salariées, elles cotisent dans les *Likelemba* en grignotant un peu d'argent dans le budget domestique. Alors, quand la ristourne fait fiasco, ça peut dégénérer en dispute. Les maris s'en rendent compte, car on en parle dans le quartier. Par contre, si ça marche bien et c'est souvent le cas, les femmes font des surprises à leur époux en achetant des objets de valeur pour le ménage (télévision, fauteuils, ventilateur, vêtements, etc.)

Exemple de *Likelemba* : on trouve des *Liklemba* qui réunissent les gens du même quartier ou choisis par avenue, parmi les ressortissants ou des originaires de tel village, parmi des camarades, des connaissances, etc.

Comme on peut le constater, au sein des tontines de Kinshasa, chaque membre y trouve des avantages et des inconvénients qui lui sont propres selon qu'on est membre d'une tontine à but lucratif ou à but non lucratif. Ces avantages et inconvénients sont si importants qu'il faut les répertorier.

## LES AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DES TONTINES À KINSHASA

### Les avantages des tontines à Kinshasa

Les tontines en général offrent des services financiers à des personnes qui, autrement, risqueraient de ne pas pouvoir bénéficier de services bancaires à cause d'un manque de dépôt initial ou en raison d'autres problèmes liés à la complexité des institutions bancaires. Généralement, aucune caution n'est exigée aux adhérents, sauf qu'il faut avoir un parrain, c'est-à-dire un garant du sérieux de l'adhérent. En outre, les tontines ne sont pas intimidantes comme un organisme financier formel peut parfois l'être. Il n'y a pas d'obstacle linguistique pour les analphabètes. Une tontine à Kinshasa ne nécessite ni papier à remplir ni déplacement. Par conséquent, elle minimise le coût des transactions tout en donnant aux gens l'occasion de se réunir. La tontine est socialement sécurisante et, étant donné que les transactions ont généralement lieu lors des réunions de groupe, les risques de vol et de tricherie sont réduits.

À part cela, si le groupe le désire, il peut surveiller la façon dont les membres dépensent leurs fonds, ce qui permet de réaliser des projets spécifiques votés en groupe. En ce qui concerne les *Likelemba* ou les *Moziki* en particulier, ils peuvent être une forme d'assurance parce que les groupes qui se réunissent pour faire leurs versements peuvent également bénéficier de cette occasion sociale pour partager les problèmes individuels et, le cas échéant, les résoudre, surtout que les besoins d'un membre peuvent être jugés plus pressants que ceux d'un autre à un moment donné ; alors, on fera en sorte que celui-ci soit servi, car l'ordre de rotation est flexible. Il ne faudra pas oublier que les tontines de Kinshasa laissent aussi une marge de manœuvre aux membres qui peuvent faire partie de plus d'un groupe. Lorsque des membres appartiennent à plusieurs *Likelemba* ou *Moziki*, cela permet de faire circuler des montants d'argent importants parmi une population pauvre. Cependant, les désavantages suivants sont à souligner.

### Les inconvénients des tontines à Kinshasa

Pour leur part, les plus grands inconvénients des associations tontinières tiennent au fait que l'épargne dans le cadre d'une tontine ne produit pas d'intérêts dans une économie hautement inflationniste. De plus, comme le mouvement ne fait pas l'objet d'un encadrement ou d'un

examen minutieux de la part du gouvernement, il n'y a pas des contrats écrits entre les membres. En cas de pépin, il y a beaucoup de complications juridiques. De plus, au sein des tontines avec lesquelles nous avons travaillé, il n'y pas le souci d'une démarche soigneusement préparée pour faire de la tontine une structure efficace pouvant se positionner comme un tiers secteur à côté du secteur de l'économie marchande. Et pourtant, l'économie marchande cherche des astuces pour avaler ce secteur, car il mobilise des fonds à une échelle telle que les banques sont abasourdies et ne parviennent pas à réaliser une telle prouesse.

Un autre désavantage se manifeste sur le plan économique où un tel manque de contrôle public fait que des masses d'argent échappent au système de l'économie formelle, des sommes importantes ne sont pas du tout injectées dans le circuit bancaire pour que la vélocité de la monnaie soit surveillée en vue de freiner l'inflation. En outre, une tontine comme les *Likelemba* et les *Moziki*, qui peuvent durer toute l'année, n'est pas idéale dans une économie inflationniste parce que les derniers bénéficiaires de la ristourne perdent une grande part de leur pouvoir d'achat à la suite de la baisse du cours de la monnaie et de la hausse des prix qui ont lieu entre les différents moments de versement. Ajoutons que les *Likelemba* ou les *Moziki* sont des groupes qui dépendent fortement de la participation continue de tous les membres ; de cette façon, le groupe ne peut pas facilement s'adapter à des membres qui déménagent, soit qui arrivent dans la communauté ou qui partent ailleurs.



## CONCLUSION

**L**e but de ce travail était d'exposer la typologie et le mode de fonctionnement des tontines à Kinshasa. Pour ce faire, nous avons tout d'abord cherché à explorer le contexte historique dans lequel le mouvement tontinier a évolué en R.D. du Congo. À ce sujet, on peut retenir que les tontines sont une pratique ancienne dans ce pays, mais qu'à une certaine période, l'élan fut asphyxié par des mesures politiques qui interdisaient toute organisation associative. Cela a duré jusqu'au début des années quatre-vingt où elles émergeront encore sous l'impulsion de la crise politique et socio-économique qui sévit dans le pays<sup>9</sup>. Mais cette fois ici, c'est dans un contexte dominé par une économie informelle que les tontines évoluent.

Dans le même ordre d'idées, nous avons ensuite dégagé les définitions et les règles générales qui guident l'organisation matérielle des associations de ce genre. À ce propos, nous avons dit qu'une tontine est grosso modo une association de petite taille à épargne rotative dont le but principal est le partage et la solidarité entre les membres. Parmi toutes ses règles, deux sont les plus importantes : il s'agit de la connaissance mutuelle entre les membres et de l'obligation de participer activement à la ristourne en faveur des autres membres du groupe.

En ce qui concerne le fonctionnement proprement dit des tontines, nous avons distingué, d'une part, l'organisation des tontines à but lucratif et, d'autre part, celle des tontines à but non lucratif. C'est à partir de cette différenciation qu'on a dégagé les avantages et les inconvénients des tontines. À ce sujet, nous avons noté que les tontines ont l'avantage de sécuriser les membres devant les événements inopinés, mais leur désavantage majeur tient au fait qu'au lieu d'être intégrées au circuit formel de l'économie — aux banques par exemple —, elles sont restées isolées et clandestines. C'est dans ce sens que nous avons conclu en disant que, même si elles sont un instrument d'épargne, cette épargne est improductive car il s'agit d'une thésaurisation qui ne permet pas la circulation rapide des masses monétaires non investies et immobilisées par des petits groupes.

Tout compte fait, nous estimons que les tontines de Kinshasa, surtout les *Moziki*, sont des structures d'économie sociale parce que les membres en font partie pour des motifs qui dépassent de loin la recherche du profit marchand. On devient membre d'une tontine pour créer des liens sociaux, de l'interdépendance, pour bénéficier de l'entraide mutuelle et surtout pour le partage. Elles ont certes les désavantages susmentionnés, mais restent des organisations de petite taille qui valent la peine du fait qu'elles mettent les préoccupations sociales devant le raisonnement économique. Sur le plan scientifique, notre avis est que les tontines de Kinshasa, en particulier les *Likelemba* ou les *Moziki*, ont des caractéristiques qu'il faudrait incorporer lors de la conception d'un système institutionnel formel de crédit en République démocratique du Congo en général, et à Kinshasa en particulier. Cependant, d'autres caractéristiques concernant ces *Likelemba et les Moziki* de Kinshasa paraissent intéressantes à étudier. Elles sont en quelque sorte une école de l'apprentissage de la démocratie en Afrique, car l'adhésion est libre, l'information circule, les membres sont égaux en droit et en obligation l'un vis-à-vis de l'autre.

## Notes

- 1 De Saint Moulin, L. (1990). *Histoire des problèmes de développement du Zaïre*, Kinshasa, FCK/STD, p. 68.
- 2 Rapport de la Banque du Zaïre sur les indices des prix, 1995-1996.
- 3 Servet, Jean-Michel (1990). *Les tontines, formes d'activités informelles et d'initiatives collectives privées en Afrique*, Paris, Ed. AUPELF-UREF, p. 268.
- 4 De Herdt, Tom et Marysse Stefaan (1996). *L'économie informelle au Zaïre : (sur)vie et pauvreté dans la période de transition*, Bruxelles, Institut africain-CEDAF, p. 12.
- 5 Lelart, Michel (1989). « Les tontines béninoises », *Revue Tiers- Monde*, n° 118, avril-juin, p. 271.
- 6 Nzisabira, Jean (1991). *Les associations tontinières*, notes de recherche, Paris, UREF, p. 1.
- 7 Desroche, Henri (1990). « Les pratiques tontinières : de Cotonou à Taipei, de Ziguinchor à Paris », in *La tontine*, Paris, Ed. AUPELF-UREF, p. 29.
- 8 Les noms *moziki* et *likelemba* sont, en langue Lingala, une des quatre langues nationales de la R.D. du Congo. Normalement, au pluriel, *moziki* devient *miziki*, tandis que *likelemeba* deviendra *makelemba*. Nous n'avons pas fait usage de ces principes grammaticaux pour que les lecteurs ne s'y perdent pas. C'est par l'article qu'on saura si le mot est au pluriel ou au singulier.
- 9 Rappelons que dans les années soixante-dix, le Congo-Kinshasa avait le même niveau de vie que le Canada, sa monnaie valait 2 \$ US, mais présentement, ce pays riche en ressources naturelles de toutes sortes se trouve parmi les plus pauvres de la planète.



## BIBLIOGRAPHIE

- ARDENER, S. (1964). « The Comparative Study of Rotating Credit Associations », *Journal of the Royal Anthropological Institute of Great-Britain and Ireland*, vol. 94, part. II, p. 201-229.
- BANQUE DU ZAÏRE. *Rapport sur les indices des prix*, Kinsahsa, BZ, 1995-1996.
- BEAUCHAMP, C. (1997). *Démocratie, culture et développement en Afrique noire*, Paris, Ed. L'Harmattan.
- BENNET, J. (1981). *La mutualité française. Des origines à la révolution*. Paris, CIEM.
- BIBEAU, G., E. CORIN *et al.* (1991). *La médecine traditionnelle au Zaïre. Fonctionnement et contribution aux services de santé*, Ottawa, CRDI.
- CALDWELL, J.C. (sous la direction de) (1973). *Croissance démographique et évolution socio-économique en Afrique subsaharienne*, New York, Ed. The Population Council.
- DE HERDT, Tom et Marysse STEFAAN (1996). *Comment survivent les kinois, quand l'état dépérit ?* Antwerpen, UFSIA, Centre for Development Studies.
- DE HERDT, Tom et Marysse STEFAAN (1996). *La réinvention du marché par le bas : la fin du monopole féminin dans le « cambisme » à Kinshasa (Zaïre)*, Antwerpen, UFSIA, Centre for Development Studies.
- DE HERDT, Tom et Marysse STEFAAN (1996). *L'économie informelle au Zaïre : (sur)vie et pauvreté dans la période de transition*, Bruxelles, Institut africain-CEDAF.
- GIGUÈRE, P. (1992). *La coopérative d'épargne et de crédit. Structure, fonctionnement et enjeux*, UQAH, janvier, p. 1-40.
- DESROCHE, Henri (1990). « Les pratiques tontinières : de Cotonou à Taipei, de Ziguinchor à Paris », in *La tontine*, Paris, Ed. AUPELF-UREF.
- NZISABIRA, Jean (1991). *Les associations tontinières*, notes de recherche, Paris, UREF.
- LELART, Michel (1989). « Les tontines béninoises », *Revue Tiers-Monde*, n° 118, avril-juin.
- DE SAINT MOULIN, Léon (1990). *Histoire des problèmes de développement du Zaïre*, Kinshasa, FCK/FSTD.

- MOULIN, J. (1903). *Des tontines*, Paris, Ed. Arthur Rousseau.
- MOURGUES, N. (1990). « Réflexions sur les mécanismes financiers des systèmes tontiniers », in *La tontine*, Paris, p. 245-266.
- SANOU, I. (1985). *Les circuits informels des crédits au Burkina-Faso : analyses et évolutions*, thèse, Université d'Orléans.
- SERVET, Jean-Michel (1990). *Les tontines, formes d'activités informelles et d'initiatives collectives privées en Afrique*, Paris, Ed. AUPELF-UREF.